

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 579 Subvention (3.000 euros) à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Passeurs d'Arts ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 8e arrondissement, à l'association Passeurs d'Arts, 61, rue de Rome 75008 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 185101, 2021_10564.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO